



GenomeCanada

Mandat du comité scientifique consultatif des centres d'innovation de science et de technologie (S et T)

Contexte

Toutes les centres d'innovation et S et T financées par Génome Canada doivent se doter d'un comité scientifique consultatif (CSC) qui offre à l'équipe de direction des conseils et l'orientation pour que le centre d'innovation atteigne ses objectifs.

Composition

1. Les membres du CSC doivent être complètement indépendants de l'équipe du centre d'innovation, sans aucun conflit d'intérêt réel ni apparent. Ils doivent posséder des compétences spécialisées qui s'appliquent à la gamme des technologies offertes par le centre d'innovation. Selon les prévisions, la plupart des centres d'innovation devront se doter d'un CSC composé de 3 à 5 membres, dont le président, mais les grande centres d'innovation complexes pourront avoir besoin d'un CSC comptant plus de membres.
2. L'équipe du centre d'innovation (ou le CSC lui-même) nommera le président du CSC.
3. Un représentant de Génome Canada et un représentant du centre de génomique responsable seront membres d'office du CSC.
4. Le centre de génomique et l'équipe du centre d'innovation se consulteront pour choisir les membres du CSC, y compris le président. Génome Canada devra approuver le choix des membres avant que les fonds ne puissent être versés au centre d'innovation.

Mandat

Le CSC a pour mandat d'offrir des conseils et l'orientation à la direction du centre d'innovation pour que ce dernier atteigne ses objectifs.

Pour exécuter son mandat, le CSC doit :

1. donner des conseils stratégiques à l'équipe du centre d'innovation sur les approches et les orientations qui contribueront à l'atteinte des objectifs à long terme du centre d'innovation. Le CSC devra notamment donner des conseils au sujet des grandes tendances en science et en technologie qui sont susceptibles d'influencer le centre d'innovation;
2. donner son avis sur les modifications qu'il est proposé d'apporter aux activités de développement des technologies au centre d'innovation;

3. évaluer les progrès dans la prestation de services aux projets financés par Génome Canada.

Administration et organisation

Calendrier des réunions

1. Le CSC doit rencontrer l'équipe du centre d'innovation deux fois par année, dont au moins une fois au cours d'une réunion individuelle. Les membres du CSC doivent, dans leur majorité, s'efforcer d'y participer en personne. La première réunion des CSC nouvellement constitués a pour objet de familiariser les membres avec les objectifs et les étapes approuvés du centre d'innovation et la première réunion individuelle doit se tenir dès que possible dans les six (6) mois qui suivent le début du versement des fonds par Génome Canada.
2. Le CSC doit tenir une réunion individuelle avec l'équipe du centre d'innovation avant l'évaluation provisoire pour que l'équipe ait assez de temps pour mettre en œuvre d'éventuelles recommandations avant la tenue de cette évaluation.

Responsabilités du président

1. Le président du CSC s'acquitte des responsabilités suivantes :
 - i. établir, en collaboration avec l'équipe du centre d'innovation, le calendrier des réunions du CSC;
 - ii. présider les rencontres;
 - iii. en collaboration avec les autres membres du CSC, préparer un rapport écrit de la réunion, y préciser les recommandations faites à l'équipe du centre d'innovation et les mesures de suivi à prendre à la suite de ladite réunion.

Documents et tenue des registres

1. Le CSC doit recevoir des copies de la documentation ayant trait au centre d'innovation, notamment :
 - 2 semaines avant la première réunion du CSC, après une évaluation officielle du centre d'innovation :
 - o la description définitive approuvée du centre d'innovation, une brève description de tous les projets financés par Génome Canada servis par le centre d'innovation, de même que le budget approuvé;
 - o des copies des évaluations du centre d'innovation effectuées par un comité d'évaluation par les pairs de Génome Canada;

- Aux réunions suivantes du CSC pendant la durée du financement :
 - un rapport sur l'avancement des travaux qui comprend un compte rendu des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs du centre d'innovation, les efforts en matière de développement de technologies, ainsi qu'un résumé détaillé des résultats des services de technologie assurés aux projets financés par Génome Canada;
 - des copies des publications découlant du centre d'innovation;
 - pour la réunion avant l'évaluation provisoire, une copie du document à fournir en vue de cette évaluation;
 - pour la réunion après l'évaluation provisoire, des copies des évaluations du centre d'innovation faites par le comité d'évaluation provisoire de Génome Canada.

Dans les quatre semaines qui suivront chacune des réunions du CSC, le président enverra à l'équipe du centre d'innovation le rapport écrit de la réunion qu'il aura préparé. Il faudra faire suivre au centre de génomique des copies du rapport (y compris des copies des présentations des membres de l'équipe du centre d'innovation au CSC) et les mesures prises par les membres de l'équipe du centre d'innovation à la suite de la réunion. À la demande, le centre de génomique doit fournir des copies de tous les rapports à Génome Canada.

Durée des nominations et ajout de nouveaux membres

1. Les membres du CSC sont nommés pour la durée du centre d'innovation.
2. La composition du CSC peut changer pendant la durée du centre d'innovation. Tout changement à la composition du CSC doit être apporté par l'équipe du centre d'innovation en consultation avec le centre de génomique et sous réserve de l'approbation définitive de Génome Canada.

Rémunération

Les membres et le président recevront des honoraires pour le travail exécuté au nom du CSC. De plus, tous les frais raisonnables de participation aux réunions seront remboursés.